

REGLEMENT DE JEU « FORTUNE 8 »

Article 1 : Descriptif de l'action

Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s (ci-après CASINO 2000), dont le siège social se situe rue Flammang L-5618 Mondorf-les-Bains au Luxembourg (numéro RCSL B18193), organise du lundi 16 février 2026 au samedi 18 avril 2026, un jeu intitulé FORTUNE 8.

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure (18 ans révolus), à l'exception des personnes interdites d'accès à nos salles de jeux, du personnel salarié ou bénévole fixe ou intérimaire de CASINO 2000 et de leur famille proche (ascendant, conjoint, frère/sœur, conjoint ou descendant).

Lors des 16 (seize) jours de tirages, tous les vendredis et samedis entre le 16 février 2026 et le 11 avril 2026, à 23h59, chaque fois, 4 (quatre) gagnants seront sélectionnés pour actionner une roue de fortune composée de 8 segments, représentant sept fois des gains de 88 euros et une fois un gain de 888 euros.

La distribution des différents gains est calculée de manière à atteindre une moyenne statistique de 188 euros par tirage, soit un total de 12.032 euros pour les 64 tirages prévus dans le cadre de cette action.

Chaque gagnant à l'un des tirages reçoit en plus de son gain initial, un bulletin de participation au tirage au sort final du samedi 18 avril 2026. Ces bulletins sont intitulés « FORTUNE 8 » et sont numérotés de 1 à 64.

Le jour du tirage final, le samedi 18 avril 2026, à 23h59, il y aura au total 64 participants possibles parmi lesquels 8 gagnants seront sélectionnés par tirage au sort.

Article 2 : Distribution des bulletins de participation

A partir du lundi 16 février 2026 et jusqu'au samedi 11 avril 2026 à 23h59, chaque client reçoit à l'entrée du casino un seul bulletin de participation par jour. Le bulletin est tamponné avec le numéro de la semaine pour laquelle il sera valide. Le client décide lui-même, pour quel jour de tirage de la semaine mentionnée, vendredi ou samedi, il utilise son bulletin.

Chaque client reçoit un bulletin de participation par tranche de 1 000 € de jackpot ou lot cumulé remporté aux appareils à sous. Ces bulletins seront tamponnés comme ceux distribués à l'entrée du casino et pourront être utilisés de la même manière.

Article 4 : Participation au jeu

Chaque client doit être physiquement présent pour participer au jeu.

Seuls les bulletins de participation tamponnés avec le numéro de la semaine de tirage en cours seront conformes et valides pour le jeu.

Le client veillera à placer lui-même avant le début du tirage, la partie détachable de son ou ses bulletins de participation dans l'urne prévue à cet effet.

L'urne est mise en place chaque jour de tirage dès l'ouverture du casino et est retirée après le tirage.

Après le tirage de chaque journée, l'ensemble des bulletins de participation est retiré de l'urne et détruit.

Article 5 : Organisation des tirages

Déroulement :

Avant chaque tirage, le préposé annoncera la clôture des participations à 23h59 précises pour les vendredis et samedis. Après quoi, il ne sera plus possible d'insérer des bulletins de participation dans l'urne.

Le préposé au tirage procédera ensuite à la détermination du gagnant par tirage au sort d'un bulletin de participation valide :

- Le préposé tirera un bulletin de participation dont la conformité sera vérifiée conjointement avec le responsable de salle :
 - Bulletin original utilisé pour le jeu FORTUNE 8
 - Numéro de semaine de tirage correspondant au numéro de la semaine en cours
 - Bulletin ne comportant qu'une seule des deux parties détachables
- Tout bulletin de participation non conforme sera annoncé comme « nul » et remis au responsable de salle. Dans ce cas, le préposé procédera à un nouveau tirage au sort jusqu'à l'obtention d'un bulletin de participation conforme.
- Après tirage d'un bulletin valable, le préposé annoncera à haute voix le numéro y figurant.
- Le propriétaire du bulletin tiré au sort aura alors 3 (trois) minutes pour se présenter auprès du préposé.
- Passé ce délai, le numéro du bulletin de participation sera considéré comme nul pour ce tirage. Un nouveau bulletin de participation sera tiré au sort par le préposé selon les mêmes modalités.
- Si le propriétaire du bulletin tiré au sort se présente dans le délai, le préposé ainsi que le responsable de salle vérifieront que la partie du bulletin de participation présenté soit bien conforme et que le numéro imprimé et le numéro de semaine correspondent bien à celui qui figure sur la partie qu'il détient. Si tel est le cas, le gagnant est déclaré et pourra participer au jeu.

Une fois le gagnant déterminé et présent, il lancera la roue de fortune qui doit faire au minimum 3 tours. Le gain remporté est affiché directement sur le segment où s'arrête la roue : 88 ou 888 euros.

Ce gain sera payé en cash.

Le gagnant recevra également un bulletin « FORTUNE 8 » lui permettant de participer au tirage au sort final le samedi 18 avril 2026. Ces bulletins sont numérotés de 1 à 64 et sont sécables en 2 parties.

Le responsable de salle signera au dos les bulletins « FORTUNE 8 » distribués aux gagnants ainsi que la partie qu'il conservera pour le tirage final.

Cette procédure est répétée jusqu'à la détermination de quatre gagnants lors des seize jours de tirage au sort, ayant lieu tous les vendredis et samedis, entre le 16 février 2026 et le 11 avril 2026.

Tirage final du samedi 18 avril 2026

Le dernier jour de tirage soit le samedi 18 avril 2026 à 23h59, il sera procédé au tirage au sort de 8 gagnants parmi les 64 gagnants des semaines précédentes. Ils remporteront les gains suivant dans l'ordre des tirages :

- Les 5 premiers gagnants reçoivent 88 € chacun ;
- Le 6^{ème} et le 7^{ème} gagnant reçoivent chacun 888 € ;
- Le 8^{ème} gagnant reçoit 8.888 €.

La somme totale d'argent distribuée lors de cette action est statistiquement de 23.136 euros.

Le préposé au tirage au sort procédera à la détermination des 8 gagnants en choisissant une enveloppe parmi les 64 contenant chacune la seconde partie des bulletins remportés lors des précédents tirages.

Le participant détenant le bulletin « FORTUNE 8 » correspondant au numéro tiré au sort, aura 3 minutes pour se présenter.

Passé ce délai, le numéro du bulletin de participation sera considéré comme nul pour ce tirage et il sera procédé à un nouveau tirage au sort selon les mêmes modalités.

Si le propriétaire du bulletin tiré au sort se présente dans le délai, le responsable de salle vérifiera que le bulletin de participation présenté soit bien conforme : que le numéro imprimé (entre 1 et 64), que la signature du responsable de salle et que la pastille hologramme correspondent bien à ce qui figure sur la partie qu'il détient.

Si tel est le cas, le gagnant est déclaré et remportera la somme mise en jeu en respectant l'ordre précisé plus haut.

Il sera procédé ainsi pour les 8 tirages.

Article 6 : Médiatisation

Ce jeu est médiatisé par le site internet www.casino2000.lu, par envoi de SMS, par affichage interne dans l'établissement, par de la promotion faite par le personnel, par de la publication dans la presse, par les réseaux sociaux et par certaines radios locales.

Article 7 : Protection et traitement des données personnelles

Conformément au règlement 2016/679/UE dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la politique de confidentialité (version du 18 avril 2019) disponible sur le site www.casino2000.lu est applicable.

Article 8 : Exclusion de la responsabilité de l'organisateur

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, CASINO 2000 se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de différer la date ou l'horaire de ce jeu.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au jeu FORTUNE 8 implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Aucun recours en justice ne sera possible à l'encontre de CASINO 2000 dans le cadre de la participation à ce jeu. Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

Article 10 : Divers

Le présent règlement est déposé à l'étude Carlos CALVO & Associés, Huissiers de justice, 65 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg et sera adressé gratuitement sur simple demande en écrivant à CASINO 2000, FORTUNE 8 ; Rue Flammang; L-5618 Mondorf-les-Bains.

CASINO 2000

La Direction